

Réf: Dossier 468441

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « PURE LUMIERE » en abrégé « PL »

Siège ABIDJAN, COMMUNE DE MARCORY QUARTIER
RESIDENTIEL, Lot 145, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08 décembre 2025, et enregistrés au CEPICI le 12 décembre 2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PURE LUMIERE » en abrégé « PL

»

Objet : Coiffure, soin de beauté, accessoires de beautés, Massage, formation en esthétique et cosmétique, autres prestations de services. Import/export.

Et pour la réalisation de l'objet social : - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée - et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, COMMUNE DE MARCORY QUARTIER
RESIDENTIEL, Lot 145, Ilot ND

Dirigeant(s) M REDA RABIH (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-13943 du 23/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°81104/GTCA/RC/2025 du 23/12/2025

